



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. MARTINDALE présente la pétition de R. Chester, J. Esguerra, D. Venoit et autres personnes demandant que le ministre de la Santé mette fin à la centralisation et à la privatisation des services alimentaires des hôpitaux de Winnipeg.

Est lue et reçue la pétition que M. MARTINDALE a présentée au nom de A. Colpitts, S. Glowa, B. Wentland et autres personnes demandant que le ministre de la Santé mette fin à la centralisation et à la privatisation des services alimentaires des hôpitaux de Winnipeg.

M. LAURENDEAU, *président du Comité des subsides*, présente le rapport du Comité pour le 30 avril 1998, que voici :

#### EN COMITÉ

Le Comité adopte les propositions suivantes :

23.1 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas UN MILLION CENT CINQUANTE-SIX MILLE NEUF CENTS DOLLARS pour L'ÉNERGIE ET LES MINES :

ADMINISTRATION ET FINANCES ..... 1 156 900,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

23.2 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas HUIT MILLIONS NEUF CENT DIX MILLE QUATRE CENTS DOLLARS pour L'ÉNERGIE ET LES MINES :

ÉNERGIE ET RESSOURCES MINIÈRES ..... 8 910 400,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

23.3 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE TROIS CENTS DOLLARS pour L'ÉNERGIE ET LES MINES :

PROGRAMMES DE SOUTIEN À L'INDUSTRIE ..... 4 291 300,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

Il est fait rapport de ces résolutions.

Le rapport est reçu, et le Comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau.

---

Avec le consentement de l'Assemblée, sont déposés séparément et lus une première fois les projets de loi suivants :

(N° 47) – *Loi sur l'Université de Brandon/The Brandon University Act*,  
(M<sup>me</sup> la ministre McINTOSH)

(N° 48) – *Loi sur la Fédération des collèges mennonites et modifications corrélatives/The Mennonite College Federation and Consequential Amendments Act*,  
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)  
(M<sup>me</sup> la ministre McINTOSH)

(N° 49) – *Loi sur l'Université de Winnipeg/The University of Winnipeg Act*,  
(M<sup>me</sup> la ministre McINTOSH)

(N° 50) – *Loi abrogeant la Loi sur la fondation des universités et modifications corrélatives/The Universities Establishment Repeal and Consequential Amendments Act*,  
(M<sup>me</sup> la ministre McINTOSH)

(N° 51) – *Loi sur les coopératives et modifications corrélatives/The Cooperatives and Consequential Amendments Act*,  
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)  
(M. le ministre RADCLIFFE)

(N° 52) – *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie/The Health Services Insurance Amendment Act*.  
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)  
(M. le ministre PRAZNIK)

---

Le lundi 4 mai 1998

---

M<sup>me</sup> la *ministre* McINTOSH dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques aux fins que vise le projet de loi n<sup>o</sup> 48.

(document parlementaire n<sup>o</sup> 179)

---

M. le *ministre* RADCLIFFE dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques aux fins que vise le projet de loi n<sup>o</sup> 51.

(document parlementaire n<sup>o</sup> 180)

---

M. le *ministre* PRAZNIK dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques aux fins que vise le projet de loi n<sup>o</sup> 52.

(document parlementaire n<sup>o</sup> 181)

---

Pendant la période des questions orales, M. ASHTON invoque le *Règlement* pour déclarer que le premier ministre a attribué des intentions indignes à la députée d'Osborne et demander une rétractation.

Après l'intervention de M. le *premier ministre* FILMON sur le rappel au *Règlement*, la présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

---

Conformément au paragraphe 20(1) du *Règlement*, MM. TWEED, SALE et DYCK, M<sup>me</sup> WOWCHUK et M. PENNER font des déclarations de députés.

---

L'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité.

---

La séance est levée à 18 heures, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 13 h 30.

La présidente,

Louise DACQUAY